

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 27 juin 2014
(convocation du 17 juin 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Juin Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kevin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, M. LOTHAIRE Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h15
M. MANGON Jacques à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 12h15
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 11h15
Mme FERREIRA Véronique à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
Mme KISS Andréa à Mme DE FRANÇOIS Béatrice
Mme BEAULIEU Léna à M. GUICHARD Max
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard à partir de 12h
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. TOURNERIE Serge
M. CAZABONNE Didier à M. MILLET Thierry à partir de 12h15
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CUNY Emmanuelle
M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas

M. FETOUH Marik à M. ROBERT Fabien
Mme FORZY-RAFFARD Florence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud à partir de 11h30
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 10h
Mme LEMAIRE Anne-Marie à M. POIGNONEC Michel
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 12h15
M. RAUTUREAU Benoît à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10h30
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h15
M. TRIJOLET Thierry à M. LE ROUX Bernard à partir de 11h30

M. DELAUX Stephan à M. DUCHENE Michel à partir de 10h20

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy

LA SEANCE EST OUVERTE

**Protocole d'accord LGV- Construction du pont du Lyonnais à Ambares -
Convention relative au financement des études préliminaires - Décision -
Autorisation**

Madame MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'opération, objet de la présente délibération, consiste à réaliser dans le cadre du contrat de CODEV d'Ambarès, un aménagement de voirie entre la rue d'Ambarès à Bassens et la rue André Lignac à Ambarès-et-Lagrange, en intégrant des modes doux en site propre et un nouvel ouvrage de franchissement de la voie ferrée au niveau du secteur du Lyonnais.

Le choix de réaliser un nouvel ouvrage a été pris par le gestionnaire du domaine public concerné, à savoir la Communauté urbaine de Bordeaux. Ce nouvel ouvrage sera réalisé à proximité immédiate de l'ouvrage existant rue du Lyonnais. Il permettra d'assurer un double sens de circulation en remplacement de l'ouvrage existant à sens unique alterné.

Cette opération, conforme au PDU, est inscrite au PLU de la CUB.

Consistance de la mission :

La mission confiée à la SNCF consiste à établir un dossier d'Etudes Préliminaires comprenant :

- Une note technique décrivant l'ensemble des travaux connexes à réaliser.
 - ° Définition de l'ensemble des travaux caténaires à réaliser (éventuellement supports caténaires à déplacer, abaissements à réaliser).
 - ° Définition des travaux de signalisation et de télécommunication (repérage des câbles, déplacement de câbles fibre optique).
- Un planning précisant la durée des divers travaux connexes SNCF à prévoir.
- Les prescriptions minimales que la Cub devra faire respecter à l'occasion des travaux, tant à proximité des voies que dans les emprises de Réseau Ferré de

France, ainsi qu'en surplomb des voies ferrées en exploitation. Ces prescriptions feront l'objet d'une Notice Particulière de Sécurité Ferroviaire (**NPSF**).

- Un détail estimatif du coût des travaux connexes et des missions de sécurité pour la réalisation de l'ouvrage sous MOA Cub et la démolition de l'existant.

La convention ne prévoit ni les études d'exécution, ni l'élaboration du dossier de consultation des entreprises, ni l'étude des réservations à prévoir dans l'ouvrage pour tous les dispositifs de protection pour les travaux connexes, hors NPSF.

Ainsi, il vous est proposé un projet de convention avec la SNCF ayant pour objet d'assurer les études préliminaires décrites ci-dessus, indispensables avant la réalisation des travaux.

Le coût de l'étude, dont le détail est mentionné dans la convention en son article 2, annexée au présent rapport, s'élève forfaitairement à 19 000 € HT (22 800 € TTC) (conditions économiques de juillet 2013).

La dépense relative aux études réalisées par la SNCF sera prise en charge par notre établissement et sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au Budget Principal - Opération 05P-060 O005 « Itinéraire Intercommunaux DGTID » - Dossier 2013 – KD001 – Tâches 01/01/02 (2031 Etudes) - Chapitre 20 – Fonction 822 – Compte 2031- CDR KD00.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privé, modifiée par l'ordonnance du 17 juin 2004 relative à la maîtrise d'ouvrage publique,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT la nécessité de prendre en charge les frais incombant à la SNCF pour la réalisation des études préliminaires.

DECIDE

Article 1 : Le Conseil de Communauté approuve les termes du projet de convention ci-annexé.

Article 2 : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer la convention relative au financement des études préliminaires du Pont du Lyonnais à intervenir avec la SNCF.

Article 3 : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La dépense forfaitaire relative aux études et travaux connexes du pont du Lyonnais s'élève à 19 000 € HT (22 800 € TTC) et sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au Budget Principal - Opération 05P-060 O005 « Itinéraire Intercommunaux DGTID » - Dossier 2013 – KD001 – Tâches 01/01/02 (2031 Etudes) - Chapitre 20 – Fonction 822 – Compte 2031- CDR KD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 juin 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 JUILLET 2014

PUBLIÉ LE : 7 JUILLET 2014

Mme. CLAUDE MELLIER